



Journées d'études du groupe de travail des bibliothèques d'archives
de l'association des archivistes français

Atelier “faites rayonner votre bibliothèque”

21 novembre 2025

Les périodiques dans le Sudoc

Centre Réseau du Sudoc-PS des Pays de la Loire – SCD de Nantes



1 - les périodiques dans le Sudoc

2 - Le Centre Réseau du Sudoc-PS des Pays de la Loire

3-Le signalement des périodiques dans le Sudoc à partir de 2026

4 - Les étapes du signalement

1- Les périodiques dans le Sudoc

Le Sudoc constitue le dispositif national de catalogage partagé des ressources documentaires à la disposition de l'ensemble des bibliothèques universitaires et de recherche (160 établissements / environ 1500 Bibliothèques universitaires ou de recherche)

Mais pas uniquement !

Le catalogue Sudoc décrit également les collections de revues et journaux d'environ 1500 établissements documentaires hors enseignement supérieur (bibliothèques municipales, centres de documentation, bibliothèques d'archives ...) **Le Sudoc-PS**

1- Les périodiques dans le Sudoc

Le Sudoc est le catalogue de référence pour les périodiques

Les périodiques sont décrits :

- par des notices bibliographiques



Afin d'identifier les périodiques, un partenariat avec le réseau ISSN a été rapidement mis en place.
Un numéro ISSN est systématiquement demandé et un titre clé (unique) est attribué permettant leur identification.
Les corrections pour les zones sous contrôle ISSN sont transmises au réseau ISSN

- par des notices d'exemplaires
 - localise le périodique dans un établissement
 - décrit l'état de la collection
 - peut lister les lacunes
 - indique le lien à un PCPP si c'est le cas

1- Les périodiques dans le Sudoc

Le réseau du Sudoc-PS :

40 ans de coopération : création en 1983 du CCN (Catalogue Collectif National)

un réseau qui permet à des établissements différents (Culture, enseignement supérieur, archives ...) de coopérer

Rapidement le CCN devient le CCN-PS (Catalogue Collectif National des Publications en série)

L'objectif est, à ce moment là, un signalement exhaustif des collections de périodiques des établissements membres

1- Les périodiques dans le Sudoc

Le réseau est coordonné par l'enseignement supérieur

Il est organisé (actuellement) autour de Centres Régionaux :

- 1 par (ancienne) région administrative
- Plusieurs CR thématiques en Île de France

Les établissements adhèrent en signant une convention, ils s'engagent à donner un accès aux périodiques signalés dans le catalogue, à transmettre les informations nécessaires à la mise à jour des états de collection.

Le CR s'engage à mettre à jour ces informations dans le catalogue

Il n'y a plus de signalement exhaustif des collections de périodiques, mais les établissements font des choix en fonction de leur politique documentaire

1- Les périodiques dans le Sudoc

Les 32 Centres du Réseau Sudoc PS coordonnent l'activité de 2 982 bibliothèques participant au Réseau Sudoc PS (données 2020) :

- 1 536 bibliothèques membres du réseau Sudoc (bibliothèques déployées)
- 1 542 bibliothèques (municipales, centres de documentation, archives...) suite à conventionnement avec la bibliothèque hébergeant le CR Sudoc PS (bibliothèques non déployées)

1- Les périodiques dans le Sudoc

En parallèle **les premiers Plan de Conservation Partagée des Périodiques (PCPP)** émergent dans les régions.

1994 Création de l'**ABES** : l'agence reprend la coordination du réseau du CCN-PS

Ouverture du SUDOC en novembre 2000 : les données du CCN-PS ont été versées dans ce nouveau catalogue

Le réseau du CCN-PS est conforté et devient le **SUDOC-PS**

Depuis L'ABES met en place des outils pour permettre au CR de remplir leurs missions :

- Colodus : mettre à jour les états de collection
- Cidemis : circuit dématérialisé des demandes ISSN
- Périscope : comparer les collections de périodiques

Une fiche fonction de responsable CR est mise en place



1- Les périodiques dans le Sudoc

{ BnF

Des liens importants :

- Avec la BNF, le Portail de la presse ancienne, le réseau ISSN, Mir@bel,
- Participation du réseau à la transition bibliographique
- Un acteur de la coopération régionale

Pour aller plus loin : site de l'[ABES](#), [JABES](#) (journée du 22 juin) et [JCR](#)



2 - Le Centre Réseau du Sudoc-PS des Pays de la Loire

Il est hébergé par le SCD de Nantes Université :

- 10 BU sur 7 campus
- 14 Bibliothèques associées
- 4 Bibliothèques partenaires
- 153 agents, dont près de 70 participent au signalement des collections

un catalogue : Nantilus

Un nouveau SGB depuis 2025 : FOLIO (environ 700 000 notices bibliographiques, 1 200 000 exemplaires)

Le service signalement et CR du Sudoc-PS est un service du département des ressources documentaires



2 - Le Centre Réseau du Sudoc-PS des Pays de la Loire

Une équipe composée de 4 personnes :

- une responsable CR
- une coordinatrice
- 2 assistantes

—> Chacune consacre 0,2 de leur temps de travail à cette mission (moins pour la responsable CR)

Une **convention sur objectifs** triennale signée avec ABES oriente les axes de travail du CR. Elle fixe le montant de la subvention annuelle versée pour le CR

Le **CR des Pays de la Loire est soutenu par le SCD**, et est intégré au projet de service pour l'axe coopération
Le réseau comprend **117 établissements dont 70 non déployés**

Le CR travaille avec les établissements déployés (ESR) et non déployés

Quelques données pour 2024 :

- 18523 notices localisées (établissements non déployés), 921 Unicas
- 105 notices bibliographiques créées, 1350 notices modifiées
- 63 créations de notices d'autorité, 538 modifiées (dont des notices d'établissements)
- 517 créations d'état de collection, 1017 modifications, 155 suppressions
- 10 établissements ont mis à jour eux même leurs états de collection via COLODUS

2 - Le Centre Réseau du Sudoc-PS des Pays de la Loire

La coopération régionale dans les Pays de la Loire : un renouveau

Création de **Mobilis** (Pôles régionaux de coopération des acteurs du livre et de la lecture en Pays de la Loire) en **2014**

Souhait des établissements de la région de « **relancer** » **la coopération**

Le groupe de travail patrimoine décide de proposer de relancer un PCPP, mais :

- un projet plus souple
- pas de déplacement des collections
- respecter les choix de politique documentaire des établissements
- plusieurs établissements peuvent être pôle de conservation
- des collections complètes virtuelles, visible dans [Périscope](#)
- signalement dans le Sudoc (donc adhésion au réseau du Sudoc-PS)
- Espace d'échanges, de discussion, mieux connaître les fonds documentaire de la région

Une convention tripartite pour adhérer

[15 établissements](#) (18 RCR), pour 793 titres signalés dans le Sudoc

Un Copil avec des membres très investis / des réunions annuelles de réseau plébiscitées

3 – Les périodiques dans le Sudoc à partir de 2026

Projet de refonte du réseau du Sudoc-PS :

l'ABES lance en 2023 sa réflexion sur sa stratégie pluriannuelle. Elle intègre la question de l'avenir du réseau Sudoc-PS fragilisé par les difficultés des universités.

Subventions ABES insuffisantes au regard des coûts induits pour les universités.

Conséquence : fin 2024, 5 CR sur 32 non hébergés

Un GT interministériel se met en place en 2024

Participent à ce GT des représentants : du MESR, de l'ABES, du CTLES, de Persée, des BU, du MC, du SIAF, de la BnF, de la BPI, des SRL, des bibliothèques territoriales.

Depuis 2025 pour les Pays de la Loire :

- MOBILIS n'a plus d'équipe de salariés et doit se reconstruire (perte des subventions de la Région des Pays de la Loire)
- il n'y a plus de chargé.e de mission patrimoine écrit

3 – Les périodiques dans le Sudoc à partir de 2026

A compter du 31 décembre 2025, le réseau Sudoc PS disparaît.

Le signalement des publications en série sera désormais pris en charge dans le cadre de deux nouveaux dispositifs :

- les **Plans de Gestion des Périodiques disciplinaires**, pilotés et financés par le MESR via l'Abes et le CTLe
 - offrir une couverture disciplinaire et académique la plus large possible
 - en intégrant des titres scientifiques de niveau académique
- les **Plans de Conservation Partagée des Périodiques régionaux**, pilotés par le Ministère de la Culture
 - offrir une couverture nationale, avec un PCPP dans chaque région
 - en intégrant des titres patrimoniaux ou à intérêt régional

Des établissements pourront participer à plusieurs PCPP (régional et disciplinaire)

Des bibliothèques territoriales pourront intégrer les plans disciplinaires et inversement



3 – Les périodiques dans le Sudoc à partir de 2026

Pourquoi ?

- Au fil des réunions du GT sur l'avenir des CR Sudoc-PS, l'idée s'est imposée de travailler sur **la relance des PCPP, plutôt que sur un catalogage exhaustif des périodiques conservés dans les bibliothèques.**
- Dès lors, le PCPP prime sur le signalement, qui est pensé au service du PCPP
- Pourquoi ? Il est apparu inutile de signaler dans un catalogue collectif des états de collections qui pourront être éliminés ensuite

Une **convention de partenariat** a été signée entre les ministères et les différents acteurs :

[“Coordination du signalement et de la conservation des publications en series”](#)

Jusque fin décembre 2025 : le CR reste votre interlocuteur

A partir de janvier 2026 : contacter l'[ABES](#) ou les interlocuteurs PCPP en région

Les missions des CR seront reprises par les porteurs de PGP / PCPP

Les périodiques dans le Sudoc à partir de 2026

Pour rappel : les missions des CR du Sudoc-PS

- Animer et informer le réseau régional
 - suivi des notices d'établissement (RCR)
 - Organiser une réunion professionnelle
- Signaler les ressources continues et les états de collection des bibliothèques du réseau régional :
 - Contrôler la production catalographique des établissements déployés.
 - Saisir les états de collections pour les bibliothèques non déployées, non-utilisatrices de Colodus.
 - Suivre le travail réalisé par bibliothèques utilisant Colodus (le CR est alors responsable de la formation)
- Etre personne ressource pour les ressources continues dans le Sudoc
 - Assurer le contrôle bibliographique pour toute notice donnant lieu à une demande de numérotation ou de correction saisie dans Cidemis
 - Assurer une assistance de premier niveau auprès des bibliothèques
 - Assurer des formations au traitement des ressources continues dans le Sudoc
- Mais aussi :
 - suivre les conventions
 - faire les extractions des catalogues à la demande des bibliothèques
 - informer le réseau des initiatives locales (participation à un Plan de conservation partagée, ou d'autres formes de coopération régionale)

4 – Les étapes du signalement

Les notices d'établissements dans le répertoire des bibliothèques :

- localiser et donner accès aux collections signalées
- faire connaître son établissement

Complémentaire avec le répertoire des établissements du CCfr

Le RCR un identifiant important attribué par l'ABES

IdRef : Identifiants et Référentiels pour l'enseignement supérieur et la recherche ... mais pas uniquement

Les notices RCR sont créées, modifiées par le responsable CR. Les suppressions sont faites par l'ABES

Les notices d'établissements créées, modifiées sont transférées au CCfr pour mise à jour du répertoire des bibliothèques. Le CCfr est également informé des suppressions. Les mises à jour peuvent prendre plusieurs semaines.

4 – Les étapes du signalement

Notices bibliographiques : le catalogage partagé

Recherche dans le Sudoc :

- Notice absente : demande de catalogage et de numérotation ISSN
- Notice présente : vérifier la complétude de la notice (ISSN / Titre clé)

Dans les 2 cas préparer les justificatifs pour les demandes ISSN



Les notices sont cataloguées dans le Sudoc en Unimarc

Les demandes ISSN sont transmises, et pour la France traitées par le centre ISSN français dans le catalogue général de la BNF



Les notices sont ensuite transférées dans le [registre ISSN](#)

Et enfin importées dans le SUDOC.

2 imports / mois

les zones sous contrôle ISSN doivent être validées par le réseau ISSN



Cidemis permet de suivre les différentes étapes

4 – Les étapes du signalement

Notices d'exemplaires

Une fois le titre identifié dans le Sudoc, il est possible de créer un exemplaire comprenant :

- le RCR de l'établissement
- la cote du document
- le code PEB (disponible sous forme de reproduction, consultation sur place ...)
- l'état de collection (= photographie de la collection dans l'établissement)
- si besoin, un état de lacune et la mention d'un PCPP

Les établissements formés peuvent gérer eux mêmes leurs états de collection grâce à Colodus

Actuellement, le CR peut également faire ce travail

Colodus permet de créer, modifier ou supprimer des exemplaires



colodus

Gérer les exemplaires du Sudoc

4 – Les étapes du signalement : Consulter et obtenir les données

Le Sudoc



Périscopes : une application professionnelle de visualisation qui permet de localiser des périodiques, de comparer des états de collection (aide au desherbage), améliorer la qualité des données. Des exports sont possibles.

Extraction des états de collection : ces extractions sont faites par le CR. Une convention particulière doit être signée pour des extractions sous formes de tableur

Les notices bibliographiques pour les périodiques : les données ISSN n'étant pas toutes libre de droit, il n'est pas possible de dériver des notices par la Z39-50. Il est par contre possible de demander une extraction de ces données au CR. Une convention de vra être signée.

Ainsi récupérer les identifiants perennes des notices et préparer son catalogue à évoluer vers les nouveaux formats de catalogage : la transition bibliographique

4 – Les étapes du signalement : des données de qualité

Des chantiers qualité :

Analyse des extractions :

- pour repérer les notices sans ISSN
- repérer les mentions de lacunes imprécises pour les compléter

Périscope :

vérifier la correspondance des états de collection avec les dates de publication

4 – Les étapes du signalement : à partir de janvier 2026

A partir de janvier : les établissements formés pourront continuer à créer (dans le cadre d'un PCPP), **mettre à jour, supprimer des états de collection par Colodus**. Mais il ne sera plus possible de demander des créations de notices bibliographiques.

Les demandes d'attribution ISSN pourront se faire par [le réseau de l'ISSN](#).

Puis peu à peu, à la mise en place des PCPP et PGP, **les porteurs de plan reprendront les missions des CR.**

Il va donc falloir adhérer aux PCPP et PGP

Pour les Pays e la Loire, un travail important a été fait pour anticiper ces évolutions :

- traiter les demandes d'ISSN en attente
- former à Colodus afin que les établissements soient autonomes
- intégrer les UNICAS chaque fois que possible au PCPP régional (en accord avec le Copil)
- informer le réseau

4 – Les étapes du signalement : une expérimentation

Pour les titres de presse locale ancienne la bibliothèque des AD44 a fait des demandes ISSN directement auprès du Portail de la presse ancienne.

Les titres sont catalogués directement dans le catalogue général puis transférés dans le Sudoc dans le cadre du circuit habituel. Les notices sont ensuite complétées par le CR (zones de notes, indexation, lien à des notices d'autorités). Ces zones n'étant pas sous contrôle ISSN, nous n'avons pas eu à faire de demande de correction ISSN.

Une démarche similaire a été suivie pour des attributions d'ISSN à des titres numérisés : signalement de la version papier et numérisée (avec attribution des ISSN et titre clé). Là encore les notices ont été complétées par le CR

Pour mener ce chantier à bien un travail collaboratif et une méthodologie a été mise en place entre les AD et le CR.

L'attribution des ISSN a été plus rapide.

Conclusion

Le Sudoc : un signalement cohérent et de qualité en lien avec le réseau ISSN qui permet une identification des titres.

**Un patenariat avec d'autres acteurs de l'écosystème des ressources continues
Des PCPP qui ont été mis en place dans de nombreuses régions.**

Encore beaucoup d'inconnues :

- **la mise en place de la nouvelle organisation va prendre du temps, et nous n'avons pas encore toutes les informations**
- **quels plans de gestion disciplinaires vont se mettre en place ?**
- **2027 remplacement du logiciel de catalogage partagé (WinIBW) coté ABES et quels choix en ce qui concerne la migration des données ?**

Il est important de signaler les collections, afin de les référencer, les faire connaître, les valoriser

Conserver les identifiants pérennes des notices

IN
U